



ELEMENTS CADASTRAUX

- Parcelles cadastrées (2017)
- Bâti cadastré (2017)
- Rivières

ZONAGE

- UA: Centre bourg historique
- UA: Bourg centre
- UB: Extension du Bourg et hameau de La Paute
- UC: Autres hameaux
- UE: Secteurs d'équipement public
- UI: Secteurs dédiés aux activités
- UL: Secteurs dédiés au tourisme et aux loisirs
- A: Espaces agricoles
- N: Secteurs naturels et forestiers
- Nx: Carrière

RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L'ART. R123-11 b du CU
PPRI: RISQUES DE CRUES RAPIDES DES RIVIERES

- Aléa fort (RC): Secteur constructible sauf exceptions-voir règlement écrit
- Aléa moyen (BC2): Secteur constructible sous conditions-voir règlement écrit
- Aléa faible (BC1): Secteur constructible sous conditions-voir règlement écrit
- Sur-aléa de niveau fort (inconstructible) en arrière des digues

Echelle: 1/7500e

NB: Le Plan Local d'Urbanisme de Bourg d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016

PIECE N°4.3.
 Se référer également aux pièces n°4.1 et 4.2.

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE BOURG D'OISANS (38520)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT GRAPHIQUE
 4.3 - PPRI

PLU approuvé le 7 février 2018

Alpicité
 Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité - Av de la chapelle - 1. Rue La croisée des chemins
 06200 EMBRUN
 Tél : 04.92.46.51.30 / Fax : 06.83.38.82.09
 Mail : alpicite@alpicite.com

Modification Simplifiée n°1 du PLU approuvée le

Le Maire